

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 17 Juillet 2023

Le 17 Juillet 2023 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 13 Juillet 2023 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents :

Pierre CASALTA, Michel ISTRIA , Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI, Philippe TROUSSEL

Étaient absents :

Jean-François DURAZZO, Antoine ETTORI et Jean Pierre TOLINI

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Philippe TROUSSEL

Délibération 2023-31 du 17 Juillet 2023 : Attribution du marché pour l'acquisition des pompes à chaleur AIR/AIR

Monsieur le Maire, indique que le conseil municipal l'avait autorisé par la délibération en date 14 Avril 2023 n°2023-17 à procéder à la mise en concurrence pour l'acquisition des pompes à chaleur AIR/AIR pour les deux appartements communaux.

Après consultation, deux entreprises ont répondu à notre demande :

La SARL PRO-CLIM pour un montant de 7766.10 euros HT soit 8542.71 euros

La SARL CANTONI pour un montant de 5203.10 euros HT soit 5723.40 euros (Eco prime EDF déduite)

Il présente le dossier au conseil municipal et l'invite à délibérer

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

Votes	
Pour	7
Contre	0
Absentions	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20230717-2023-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Affichage : 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

Article 1

D'autoriser monsieur le Maire à signer la proposition de la SARL CANTONI à Mezzavia pour un montant de 5203.10 euros HT soit 5723.40 euros TTC

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 18 Juillet 2023,

Le maire

Don Georges SIMEONI



Le secrétaire de séance

Philippe TROUSSEL